



DEUTSCH-  
FRANZÖSISCHER  
BÜRGERFONDS  
FONDS CITOYEN  
FRANCO-ALLEMAND

## Appel à projets

### Journée franco-allemande – 17-26 janvier 2025

Le 22 janvier, la Journée franco-allemande met en avant l'amitié unique entre nos deux pays et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à la célébrer – ou à la découvrir !

Dans le cadre de cet appel à projets, le Fonds citoyen soutient des projets entre le 17 et le 26 janvier 2025.

#### Qui peut participer à la Journée franco-allemande ?

Toutes les personnes déjà actives dans le domaine franco-allemand peuvent participer – mais également celles qui désirent profiter de la Journée franco-allemande pour expérimenter une première fois un engagement transfrontalier et de mieux connaître leurs voisins d'outre-Rhin :

- Associations, comités de jumelage
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Communes et collectivités territoriales
- Fondations
- Institutions scientifiques
- Initiatives citoyennes et groupes informels (à partir de 3 personnes)
- Centres de formation

#### Comment peut-on participer à la Journée franco-allemande ?

Vous avez votre idée, le programme et le budget, le groupe cible et peut-être même une structure partenaire ?

**Jusqu'au 10 novembre 2024** vous pouvez déposer votre demande de subvention sur notre plateforme en ligne. [Nous vous expliquons ici de quelles informations nous avons besoin.](#)

**En décembre 2024**, vous recevrez une confirmation ou un refus. 75 % du montant de la somme attribuée seront versés avant le début du projet.

Entre le **17 et le 26 janvier 2025**, les projets auront lieu.

**Au plus tard 2 mois après la fin du projet**, vous soumettez le décompte. [Nous vous expliquons ici de quelles informations nous avons besoin.](#)

Les 25 % restants de la somme attribuée seront versés selon les coûts réels survenus et après traitement du décompte.

#### Quels sont les projets qui peuvent être soutenus dans le cadre de la Journée franco-allemande ?

Les actions et projets – sur place ou en ligne – qui

- permettent des échanges avec le pays voisin,
- ont pour thème les relations franco-allemandes,
- traitent un thème avec une perspective franco-allemande,
- donnent envie d'aller à la rencontre de l'Allemagne.

Autres conditions : les projets doivent...

- obtenir au moins 30 points selon les critères d'évaluation : il y a 11 critères de sélection donnant chacun lieu à une attribution de 10 points maximum. [Vous pouvez en apprendre davantage dans les Directives de subvention du Fonds citoyen.](#)
- être visibles le plus possible afin de sensibiliser le plus grand nombre à la rencontre du pays voisin. N'hésitez pas à consulter le [kit de communication](#).

Les projets qui ne peuvent pas être soutenus sont ceux

- qui n'ont pas obtenu le nombre minimum de points selon les critères d'évaluation
- ou qui sont destinés majoritairement aux enfants et aux jeunes (par ex. des projets scolaires).

#### Quels sont les frais couverts ?

Les projets pour la Journée franco-allemande sont soutenus dans la **catégorie 1 avec des subventions allant jusqu'à 5 000 €.**

Jusqu'à 80 % des frais éligibles peuvent être financés, par ex. pour : voyage (trajets aller et retour), séjour, organisation, matériel, formations, honoraires.

Deutsch-Französischer Bürgerfonds  
Umgesetzt vom DFJW  
Sophienstraße 28/29 • 10178 Berlin • tel +49 30 800 931 231  
[info@buergerfonds.eu](mailto:info@buergerfonds.eu) • [www.buergerfonds.eu](http://www.buergerfonds.eu)

Fonds citoyen franco-allemand  
Mis en œuvre par l'OFAJ  
51 rue de l'Amiral Mouchez • 75013 Paris • tél +33 1 73 03 50 30  
[info@fondscitoyen.eu](mailto:info@fondscitoyen.eu) • [fondscitoyen.eu](http://fondscitoyen.eu)

**Participer !**

